

REVUE DE PRESSE

« La liberté d'information (FOI) ... est inhérente au droit fondamental à la liberté d'expression, tel qu'il est reconnu par la Résolution 59 de l'Assemblée générale des Nations Unies adoptée en 1946, ainsi que par les Articles 19 et 30 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), qui déclarent que le droit fondamental à la liberté d'expression englobe la liberté de « chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

VOICI quelques articles de presse ou de contributeurs retenus à votre attention :

1/ Algérie : Bouteflika veut faire condamner "Le Monde"

Un procès inédit s'ouvre ce 3 juin intenté par Abdelaziz Bouteflika au journal "Le Monde". Le quotidien français est accusé de diffamation à la suite de la publication de sa photo dans le cadre du scandale des *Panama Papers*.



Une photo du président algérien avait été imprimée en une du quotidien dans son édition du 5 avril 2016 après la révélation du scandale des *Panama Papers* relative à l'argent caché des chefs d'État et autres personnalités du monde entier. Les responsables à la présidence de la République algérienne ont reproché aux concepteurs du journal le fait d'avoir utilisé la photo du président Bouteflika alors que dans l'article inhérent aux révélations des *Panama Papers*, réservé aux responsables algériens, le nom de Bouteflika n'est pas cité. Dès le lendemain de la publication de la photo du dirigeant algérien, le journal *Le Monde* évoquait en guise d'excuse une utilisation malencontreuse de la photo du président Abdelaziz Bouteflika pour illustrer le scandale des *Panama Papers*. Le journal avait précisé le lendemain que le nom du chef de l'État algérien n'apparaissait pas dans les révélations sur cette affaire de fraude fiscale à dimension internationale. « *Ce sont des proches du chef de l'État qui sont soupçonnés d'avoir détourné une partie des ressources du pays* », précisait-il...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://afrique.lepoint.fr/actualites/algerie-bouteflika-veut-faire-condamner-le-monde-03-06-2016-2044162_2365.php

2/ -OUYAHIA se dit contre le retour à l'endettement extérieur, accuse la France...

[Ancien chef du gouvernement, il est né le 2 juillet 1952 à BENI YENNI (Tizi-Ouzou) : https://fr.wikipedia.org/wiki/Ahmed_Ouyahia]

Pour la énième fois, Ahmed OUYAHIA a accusé, ce vendredi 3 juin, la main étrangère de vouloir déstabiliser l'Algérie. Dans un discours prononcé à l'occasion de l'ouverture du Conseil national du parti à ZERALDA, le chef du RND a ciblé implicitement deux pays, la France et le Maroc.

« Ces complots sont colportés par deux parties. La première n'a jamais accepté l'indépendance de l'Algérie et la deuxième reproche à notre pays ses positions pour l'autodétermination du peuple sahraoui », dit-il. « Ces parties, souligne OUYAHIA, s'appuient sur des mercenaires politiques internes (...) ceux qui revendiquent l'autodétermination de la Kabylie et de la région du M'zab »...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.tsa-algerie.com/20160603/ouyahia-se-dit-contre-retour-a-lendettement-exterieur-accuse-france-te-maroc/>

NDLR : La situation économique est actuellement difficile en Algérie ; cela est lié à la baisse des cours mondiaux du pétrole. Mais les critiques à l'égard de notre pays sont toujours récurrentes. Quand ce n'est pas M. VALLS, mis en cause pour la diffusion d'une selfie liée à l'état de santé de BOUTEFLIKA ; nous sommes maintenant accusés d'un complot par un ancien premier ministre. Pourtant quant ils sont au pouvoir ils font cependant preuve d'une grande retenue. Pourquoi ? La tendance de nos dirigeants à la gèneflexion ne sert donc à rien !



Caricatures de DILEM : <http://www.liberte-algerie.com/dilem>

3/- Des anciens Français d'Algérie demandent réparation

Source : <http://www.tsa-algerie.com/20160604/anciens-francais-dalgerie-demandent-reparation/>

Trois citoyens français (une mère et ses deux enfants) ont déposé un pourvoi auprès du Conseil d'État français pour réclamer la somme de plus deux millions et demi d'euros, « en réparation des préjudices qu'ils estiment avoir subi du fait de leur rapatriement d'Algérie en 1962 », rapporte le quotidien français régional *Var Matin*, ce samedi.

La famille, qui possédait trois grandes exploitations agricoles, estime que « compte tenu de la défaillance de l'État algérien dans l'indemnisation des ressortissants français rapatriés d'Algérie, il incombe à l'État français soit de saisir la Cour internationale de justice afin de contraindre l'État algérien à respecter ses engagements internationaux, soit d'indemniser lui-même intégralement les rapatriés et de se subroger dans leurs droits à l'égard de l'État algérien », détaille le pourvoi cité par le journal. Les requérants considèrent qu'en s'abstenant d'entreprendre l'une ou l'autre de ces démarches, l'État français a commis une faute de nature à engager sa responsabilité, leur ouvrant droit à réparation.

La famille met également en cause la faute de l'État français qui n'a pas prévu, selon elle, lors des accords d'Evian « une période de transition suffisante pour leur permettre de préparer leur retour dans des conditions acceptables » ou « des garanties juridictionnelles efficaces pour faire valoir leurs droits à indemnisation auprès des autorités algériennes ». Les requérants dénoncent enfin une parole non tenue en décembre 1961, à savoir « la promesse qu'une loi distincte qui devait fixer, en fonction des circonstances, le montant et les modalités d'une indemnisation en cas de spoliation et de perte définitivement établies des biens appartenant aux Français ayant dû quitter l'Algérie ».

Avant d'arriver au Conseil d'État, l'affaire était passée devant le tribunal administratif de Montpellier, puis la cour administrative d'appel de Marseille, lesquels ont tous deux rejeté les arguments. Le rapporteur public a pour sa part considéré qu'il n'appartient pas aux juridictions administratives de juger des conséquences dommageables des décisions, choix ou

compromis acceptés par les autorités françaises lors de la négociation des accords d'Evian, qui reviendrait à « *s'immiscer dans les affaires diplomatiques* ». Il a également estimé que « *les préjudices subis par les requérants ne trouvaient pas leur origine directe dans le fait de l'État français et que le non-respect ultérieur par l'État algérien de ses engagements n'était pas imputable à l'État français* », et par conséquent demandé le rejet du pourvoi. La décision du Conseil d'État sera rendue dans les prochaines semaines.

4/- Enseignement de l'arabe "dès le CP" :



Ces siècles de notre histoire qu'a nécessité l'unification de la France par sa langue et que semble négliger Najat Vallaud-Belkacem

En ouvrant la porte à l'enseignement de l'arabe dès le CP, la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem a peut-être quelque peu négligé la complexité de l'histoire linguistique de la France et de la langue française.

Atlantico : *La ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem a annoncé cette semaine vouloir permettre l'enseignement de l'arabe dès le CP. Une telle mesure ne représenterait-elle pas un virage à 180° dans l'histoire de l'unification de notre pays par la langue ?*



Maurice DEIXONNE (1904/1987)

http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/%28num_dept%29/2236

Extrait : [... Pour ce qui est des autres langues, elles ont une place dans l'enseignement depuis la loi DEIXONNE de 1951 - ce n'est pas d'hier - et ensuite la loi a accordé une place au corse, au tahitien, aux langues mélanésiennes... Il ne s'agit donc pas tellement d'un virage à 180°. La différence, c'est que l'arabe est une langue liée à l'immigration et non une langue de territoire et qu'on se poserait moins de problèmes si l'on acceptait d'appeler l'arabe moderne parlé le *maghribi*, nom réservé à des spécialistes. Ici, le nom d'une grande langue internationale et d'une population se mêlent.

Je pense qu'il faut revenir sur cette notion de territoire car il y a des grandes langues de diaspora. Mais nul ne peut nier que des langues de l'immigration comme l'arabe ou le berbère sont au moins aussi utilisées, et donc utiles, sur notre territoire que, par exemple, le bourguignon-morvandiau que reconnaît la République. La question de l'arabe est un faux problème lié à des préjugés au moins aussi anciens que notre histoire coloniale.

Pour revenir à votre question, le gouvernement prend une mesure utile mais pas tant que cela, car une grande part de nos concitoyens dont les parents ou les grands-parents sont nés en Algérie parlent, peu ou prou, le berbère bien plus que l'arabe dont l'enseignement est trop limité. Beaucoup de Marocains aussi. Proposer des cours d'arabe à un berbérophone, c'est presque proposer des cours de basque à des Bretons. Ce sont des populations différentes. Les Berbères ont quand même été colonisés par les Arabes. On ne s'en rend pas compte ; on ne le sait pas parce que la place des Berbères n'est jamais évoquée, sans doute pour ménager les régimes algérien et marocain....

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.atlantico.fr/decryptage/enseignement-arabe-cp-ces-siecles-notre-histoire-qu-necessite-unification-france-langue-et-que-semble-negliger-najat-vallaud-2719540.html>

5/- Langue arabe enseignée dès le CP : le coup de gueule de Jean-Paul BRIGHELLI

La langue arabe pourra être choisie comme langue vivante 1 dès le CP au même titre que l'anglais, le portugais, l'italien, l'espagnol, l'allemand, le turc ou le serbe par exemple. Que cela vous inspire-t-il?



Jean-Paul BRIGHELLI

Cliquez SVP sur ce lien https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean-Paul_Brighelli

Jean-Paul BRIGHELLI. - Il faudrait savoir : soit l'anglais est essentiel dans le monde économique contemporain, comme on nous le serine sans cesse, soit n'importe quelle langue est susceptible d'être enseignée concurrentiellement au français — et sans doute faudrait-il enseigner d'abord le français, dont la disparition est programmée depuis vingt ans par les eurocrates béats et les pédagogues complices. Mais l'arabe ou le turc, enseigné aux tout-petits dans le cadre de l'ELCO, ne sont pas n'importe quelle langue, et elles ne sont pas enseignées par n'importe qui. Depuis les années 1970, des accords bilatéraux nous lient aux pays d'origine, qui envoient leurs propres formateurs. Quand on sait ce que sont

Ce n'est plus de l'apprentissage linguistique ou culturel, c'est du bourrage de crâne.

Les fondamentalistes algériens, qui co-gèrent le gouvernement de BOUTEFLIKA, ou quand on voit ce que le sultan ERDOGAN fait dans son pays, les journalistes révélant ses liens avec des organisations terroristes, on peut craindre légitimement que l'apprentissage linguistique ou culturel s'accompagne d'un bourrage de crâne...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2016/06/02/31003-20160602ARTFIG00125-langue-arabe-enseinee-des-le-cp-le-risque-d-une-influence-de-l-etranger.php>

6/- Algérie : la ministre de l'éducation en difficulté après une triche au bac

Jeudi soir 2 juin, Nouria BENGHERBRIT, la ministre de l'éducation algérienne, a dû annuler en catastrophe sa conférence de presse sur le bilan du baccalauréat. Car le bilan dont tout le monde parle n'est pas à son avantage. Plusieurs sujets des filières scientifiques ont fuité avant les épreuves et se sont retrouvés sur les réseaux sociaux pendant des heures. Une réunion d'urgence a été convoquée avec les associations de parents d'élèves et les syndicats de l'éducation...



Nouria

BENGHERBRIT (1952OUJDA..

Cliquez SVP sur ce lien : https://fr.wikipedia.org/wiki/Nouria_Benghabrit-Remaoun

Extrait : [...En 1992, une fuite, puis l'annulation du baccalauréat, avait conduit au départ du ministre de l'époque Ali Ben Mohamed. La presse s'inquiète désormais d'un « complot » contre la ministre de l'éducation. Nouria Benghebrit, ancienne directrice du Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Oran, a été nommée en 2014 après l'élection d'Abdelaziz Bouteflika à un quatrième mandat. Francophone, femme, son profil a fait grincer des dents. Sa volonté de réformer les programmes scolaires, d'introduire le dialecte algérien à l'école, d'adapter les calendriers scolaires pour les élèves de la zone saharienne du pays, a fédéré des associations, des syndicats, des parents d'élèves et des hommes politiques contre elle.

Deux députés islamistes ont demandé au président de limoger la ministre qu'ils accusent de vouloir « arracher l'école algérienne à son environnement identitaire ». La ministre a pourtant été soutenue par le premier ministre, alors qu'elle faisait face à la grève des enseignants contractuels au mois de mars. Ces derniers demandaient à être intégrés automatiquement à la fonction publique. En 2015, elle avait tenu tête aux syndicats d'enseignants qui étaient en grève pour obtenir l'augmentation de leurs primes...

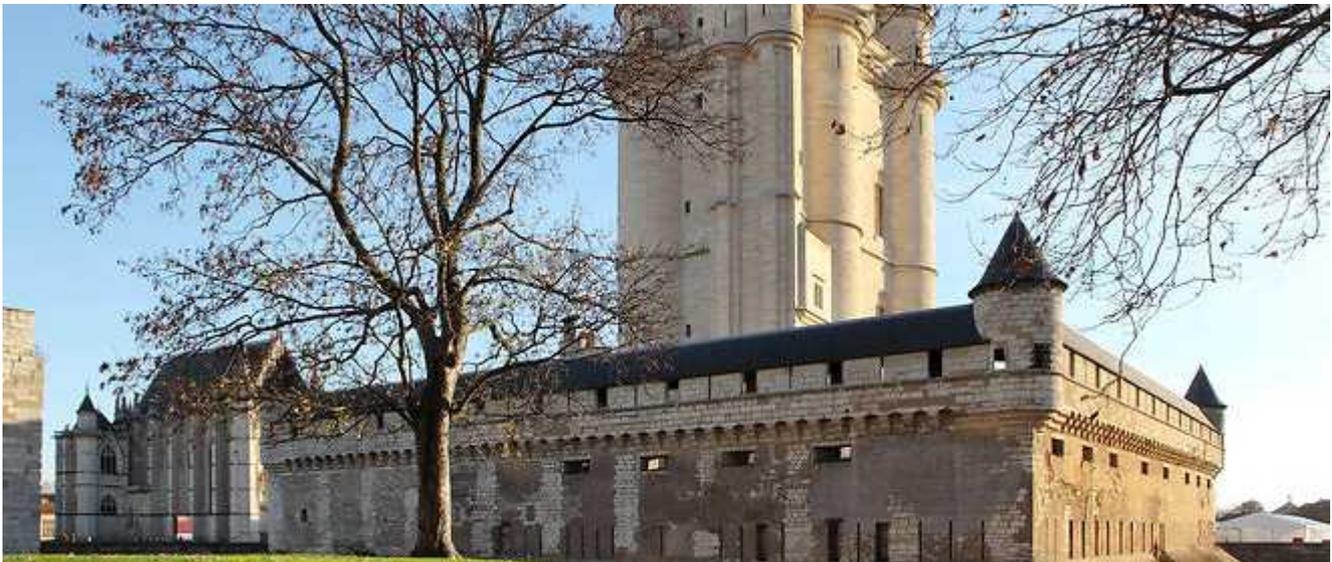
Cliquez SVP sur ce lien pour lire l'intégralité de l'article : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/06/03/algerie-la-ministre-de-l-education-en-difficulte-apres-une-triche-au-bac_4933888_3212.html

NDLR : Comme on peut le constater l'aspect identitaire est aussi souligné en Algérie... A noter cependant que Madame BENGHREBIT-REMAOUN est souvent mise en cause pour son éventuelle judaïté liée à son mariage...mais il faut préciser qu'elle est aussi la petite-fille de BENGHREBIT, le fondateur de la Grande mosquée de Paris en 1920 : <http://islamenfrance.canalblog.com/archives/2007/02/10/4057434.html>

7/- Inondations : l'Élysée pourrait déménager au château de Vincennes

La crue de la Seine, en raison des fortes pluies de ces derniers jours, a conduit le Premier ministre à déclencher le plan de continuité du travail gouvernemental.

En 1958, le général de Gaulle avait envisagé d'installer la présidence de la République au château de Vincennes. Son souhait pourrait aujourd'hui devenir réalité. Selon nos informations, le débordement de la Seine a « conduit le Premier ministre à déclencher, sur la proposition du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale [SGDSN], le plan de continuité du travail gouvernemental en cas de crue majeure de la Seine à Paris ».



Initié en toute discrétion par Nicolas Sarkozy lorsqu'il était à l'Élysée, ce plan prévoit notamment de déménager la présidence de la République dans la forteresse en cas de crue de la Seine. Il anticipe également le déménagement des ministères, dont la plupart sont situés en bord de Seine. « On en est pas encore au stade [de déménager, NDLR]. Pour l'instant, on veille à ce que tous les dispositifs soient prêts et que les différentes mesures puissent être appliquées pour assurer la continuité du travail gouvernemental. Cela consiste notamment à vérifier que le déménagement est possible, que les sites de repli sont prêts, et que le réseau de communication fonctionne en cas de crise », explique-t-on au SGDSN. En clair, selon les services de la Défense : « On monte d'un ton dans le niveau d'alerte. Et quand on alerte, c'est quand même qu'il se passe quelque chose. »

En cas de crue, c'est la préfecture de police de la zone concernée qui appliquera les mesures concrètes sur décision du Premier ministre...

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : http://www.lepoint.fr/politique/inondations-l-elysee-pourrait-demenager-au-chateau-de-vincennes-02-06-2016-2043984_20.php

8/ - Qui est le Zouave du Pont de l'Alma ?

Inauguré en 1856 sous Napoléon III, ce guerrier de pierre est aujourd'hui le repère des crues de la Seine. Mais le Zouave est plus qu'une simple sonde. C'est un personnage historique qui s'est fait une place dans la culture française.



Georges DIEBOLT (1816/1861)

https://fr.wikipedia.org/wiki/Georges_Diebolt

Adossé à la pile du Pont de l'Alma, appuyé sur son fusil, droit dans ses bottes qui font bouffer sa large culotte, et quelques fois les pieds dans l'eau, le Zouave scrute l'eau de la Seine. Il est devenu, année après année, la sonde officielle des crues du fleuve. Et depuis quelques jours, il est la star du moment dans la capitale. Inauguré en 1856 par Napoléon III, ce soldat de pierre a été sculpté par Georges DIEBOLT. Comme son nom l'indique, il représente un soldat des «zouaves», nom donné aux soldats des régiments français d'Afrique du Nord qui ont combattu pendant la guerre de Crimée entre 1853 et 1856.

S'il a été placé sur le pont du VII^e arrondissement de Paris, ce n'est pas un hasard. Napoléon III avait voulu célébrer la victoire de la bataille de l'Alma. Sur les rives de ce fleuve de Crimée, s'est joué, le 20 septembre 1854, ce qui est considéré comme la première grande bataille de cette guerre, où les Russes ont été vaincus par les forces françaises, alliées aux Britanniques et à l'Empire ottoman.



Un personnage historique...

Au cours de cette bataille, les forces zouaves ont joué un rôle prépondérant. À l'origine, ce Zouave nommé Octave dans la chanson de Serge Reggiani, *Le Zouave du Pont de l'Alma*, était accompagné de trois autres soldats: un artilleur, un grenadier et un chasseur. Mais quand le pont a été reconstruit en acier au début des années 70, ces trois compagnons furent retirés et il resta seul à veiller sur les crues de la Seine.

Cliquez SVP sur ce lien pour lire la suite : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/06/03/01016-20160603ARTFIG00112-qui-est-vraiment-le-zouave-du-pont-de-l-alma.php>

Et aussi : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/06/03/les-droles-de-mesures-de-crues-sur-le-zouave-du-pont-de-l-alma_4933609_4355770.html

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO